

TROUBLES DE SANTE ET ACCUEIL DES ENFANTS SCOLARISES

Madame, monsieur,

Soucieuse des risques liés à l'alimentation, la ville de Livry-Gargan s'est inscrite, depuis plusieurs années dans la continuité du dispositif de l'éducation nationale de « Projet d'Accueil Individualisé » (P.A.I.) destiné aux enfants ayant des troubles de santé

Le P.A.I. permet aux enfants inscrits d'être accueillis à l'école en toute sécurité, conformément à **Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003** du code de l'Education relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé.

INSCRIPTION

Pour la mise en place d'un PAI, vous devez prendre contact avec le Directeur d'école qui vous orientera vers la médecine scolaire afin d'établir le PAI. Celui-ci devra être restitué, accompagnée du certificat médical justificatif, à la direction de votre école qui le transmettra au service des Affaires scolaires.

La photographie de votre enfant est demandée pour permettre au personnel travaillant sur l'école de l'identifier facilement dès le début de l'année scolaire.

Ces documents seront ensuite transmis au service Périscolaire - Animation, si votre enfant fréquente les structures périscolaires (garderie du matin/soir, la pause méridienne, les accueils de loisirs les mercredis ou pendant les vacances scolaires et les TAP)

En l'absence de renseignements (fiche + certificat médical) dûment complétés et signés par les différentes parties :

Votre enfant ne pourra être accueilli et les médicaments ne pourront lui être délivrés

Pour tout renseignement concernant les activités périscolaires, vous pouvez joindre : *Isabelle LASSON* ou *Frédérique LESORNE*, coordinatrices au service Périscolaire - Animation au 01 45 09 02 67 ou par courriel à animation@livry-gargan.fr

Contact au service des Affaires scolaires, vous pouvez joindre:
Sarah TILLIER, régisseur, 01 41 70 88 00 par courriel à sarah.tillier@livry-gargan.fr

MEDICAMENTS ET ORDONNANCES

Une trousse devra être constituée mentionnant lisiblement les nom et prénom de votre enfant avec une copie du protocole médical ou de l'ordonnance du médecin.

Il est conseillé de préparer deux trousse distinctes (une pour l'école et une autre pour le périscolaire) pour améliorer la continuité des soins, si cela est possible.